

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AOUT 2014

Etaient présents :

- Monsieur le Maire
- Madame Petiton
- Monsieur Malandain
- Monsieur Durand
- Monsieur Rousseau
- Madame Lorient-Vauquelin
- Monsieur Brunet
- Monsieur Berthelemy
- Madame Hébert
- Monsieur Nicolle
- Madame Dubois

Etaient absents :

- Madame Lefrancois
- Monsieur Leclerc
-

Secrétaire : Madame Lorient-Vauquelin

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du contre rendu du conseil municipal du 25 juin 2014
- 2) Délibération portant sur l'autorisation d'occupation des locaux scolaires et périscolaires par la MJC de Duclair pour les vacances d'automne 2014 afin de proposer une offre éducative inédite ; un accueil de loisirs sans hébergement.
 - a. Autorisation de l'occupation des locaux
 - b. Autorisation de mise à disposition du personnel
 - c. Validation de la participation financière de la commune
- 3) Délibération portant sur les subventions allouées aux associations
- 4) Délibération portant sur le recrutement d'un agent en remplacement d'un titulaire en congé maladie
- 5) Délibération portant sur l'adhésion au service d'ATD76 Agence technique départementale (76)

6) Délibération portant sur l'admission en non-valeur de titres dont les montants des créances sont inférieurs au seuil des poursuites

7) Questions diverses

- Projet d'étude à présenter à la SAFER portant sur un projet de développement local afin de mettre en place et pérenniser des activités agricoles respectueuses sur la plaine de Bardouville (via la maîtrise foncière et des Baux Ruraux Environnementaux notamment)
- Relance de l'appel d'offre s'agissant du lot « isolation thermique » : Résultat de l'analyse. Positionnement du conseil attendu et choix de l'entreprise à retenir.

Début de la séance à 19h30

1) Approbation du procès verbal du dernier conseil.

Il est approuvé à l'unanimité.

2) Délibération autorisant l'occupation des locaux communaux par la MJC de Duclair durant les vacances d'automne 2014, la mise à disposition du personnel et validant la participation financière de la commune

Monsieur le Maire présente la distinction entre les temps scolaires, péri scolaires et extra scolaires et propose la mise en place d'une prise en charge des enfants sur le temps extra scolaires pour les vacances de la Toussaint en permettant à la MJC de Duclair d'occuper les locaux de la commune.

Madame Briche, Coordinatrice de cette MJC est invitée pour faire une présentation du projet :

L'objectif est d'accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans de l'ensemble de la presqu'île en mutualisant les moyens de chaque commune.

La commune d'Anneville-Ambourville propose déjà des activités pour les adolescents.

Monsieur le Maire estime à 3000 € le coût pour la commune, pour 10 jours d'accueil. Le coût moyen pour les familles s'élèverait à 8,10 € par jour + le repas. Le tarif pouvant varier en fonction du quotient familial.

Le retour du questionnaire qui a circulé courant juin 2014, fait apparaître la fréquentation de 16 familles bardouvillaises de la MJC.

Peu de réponses ont été obtenues des autres communes. Mais l'idée est d'ouvrir l'accès aux autres résidents de la presqu'île pour ensuite faire tourner le projet.

Monsieur le Maire souligne que les activités péri scolaires sur les autres communes sont payantes contrairement à Bardouville, d'où l'inscription de 51 Bardouvillais contre 15 Annevillais.

Madame Lorient-Vauquelin interroge Monsieur le Maire quant à l'implication du personnel de la Commune.

Réponse de Monsieur le Maire : Mme Canu sera affectée à l'économat et au transport et verra ainsi son temps de travail augmenté et 2 BAFA en formation assureront les activités scientifiques, techniques et manuelles proposées par la MJC qui délèguera 2 personnes : Mme Delahayes et Mme Briche.

Le Conseil Municipal procède à présent au vote et l'adopte à l'unanimité.

3) Délibération portant sur les subventions allouées aux associations

Après présentation des différentes allocations réparties comme suit :

Association St Michel :	2300€
USPI :	1800€
AFEM :	300€
Accueil et Loisirs :	280€
Coopérative scolaire :	200€
CCAS :	800€
Anciens Combattants :	160€
Les Paniers de la Presqu'île :	200€
Comité de Jumelage :	200€
L'Anerie de Beaulieu :	200€

Mme Lorient-Vauquelin s'étonne que l'AFEM bénéficie d'un montant supérieur aux autres et interroge Monsieur le Maire sur ce manque d'équité.

Monsieur le Maire répond qu'un investissement d'environ 1500 € en matériel devant servir aux activités péri scolaires sera prochainement réalisé. Ce matériel sera également mis à disposition de l'école compensant ainsi la différence.

Quant à L'Association des Parents d'élèves, celle-ci n'ayant actuellement pas de projet, aucune subvention ne lui a été accordée.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions allouées.

4) Délibération relative au recrutement d'un agent de remplacement en remplacement d'un titulaire en congé maladie.

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent en contrat Avenir permettant de bénéficier d'une subvention à hauteur de 75 % du coût. Mais la condition posée est l'engagement contractuel de 3 ans alors que l'agent titulaire se sera absent qu'un an.

Monsieur le Maire souligne que ce fait ne lui a pas échappé mais que les contrats CAE plus onéreux pour la commune arriveront à leur terme dans un an et ne seront alors pas remplacés.

Par ailleurs, ce contrat devrait permettre de former quelqu'un qui pourra assurer dans l'avenir les activités péri et extra scolaires.

La candidature de Mme Aurélie Brunet est proposée et est acceptée à l'unanimité en l'absence de Monsieur Brunet prié de se retiré du vote.

5) Délibération visant à adhérer au service de l'A.D.T 76.

Monsieur le Maire fait une présentation de l'Agence Technique Départementale et souligne le bénéfice de cette adhésion qui permettra à la commune d'obtenir de précieux conseils en matière de réalisation de travaux.

Le coût annuel s'élèvera à environ 349 €

Le Conseil municipal fait connaître son souhait d'adhérer en votant à 10 pour et 1 abstention.

6) Délibération portant sur l'admission en non-valeur de titres dont les montants des créances est inférieur au seuil des poursuites.

Après discussion le Conseil Municipal admet en non valeur la somme de 1€65, correspondant à des titres émis et qui n'ont pu être relancés suite à un montant inférieur au seuil des poursuites soit 30€

7) Questions Diverses

Une parenthèse est faite sur l'évolution du coût salarial lié à la mise en place des activités péri et extra scolaires. Une augmentation de 9000 € annuels est attendue.

Mme Loriot-Vauquelin fait remarquer que les agents communaux ne bénéficient d'aucune prime autre que celles éventuellement prévues par la loi et liées à leur contrat et soumet l'idée qu'une prime de fin d'année en signe de reconnaissance de leur travail, leur soit accordée.

Elle fait également remarquer que dans toutes les entreprises un geste est fait en faveur des salariés au moins au moment des fêtes.

Monsieur le Maire dit y avoir déjà pensé et promet de se pencher sur la question.

Par ailleurs, il dit avoir en projet la réalisation d'une prospective financière qui prendra en compte différents critères tels que l'évolution de la population, son vieillissement et l'identification des besoins qui en découlera. Cette tâche étant longue et fastidieuse, il fait appel au volontariat des membres du conseil.

Le Conseil aborde ensuite le projet d'étude à présenter à la SAFER portant sur le développement local, afin de mettre en place et pérenniser des activités agricoles respectueuses de l'environnement sur la place de Bardouville.

Monsieur Berthélémy fait remarquer qu'à l'issue de l'exploitation des terrains par les carriers, il était prévu que ceux-ci reviennent à la commune. Or, selon dernier arrêté pris par le Préfet, ceux-ci seront rétrocédés à la CREA.

Monsieur le Maire répond qu'un nouvel arrêté a été pris pour qu'effectivement la CREA récupère les terrains mais qu'ensuite elle les rétrocède à la commune. Démarche nécessaire à l'octroi de subventions pour l'exploitation de ces terres.

Monsieur Nicolle souligne que la convention ne fait nullement apparaître les obligations de la CREA.

Monsieur Girod invité pour éclairer le conseil, répond qu'il n'y a pas d'intérêt à préciser des éléments déjà prévus par la loi et indique que la signature de baux environnementaux est obligatoire.

Monsieur Berthélémy répond alors qu'il faut lancer des appels à projets pour y accéder.

Monsieur le Maire affirme que cela est prévu mais qu'il faudra d'abord en passer par une analyse agronomique afin de déterminer les cultures réalisables selon une cartographie de l'utilisation des sols.

Monsieur Berthélémy interroge : « que fait-on si les sols sont trop appauvris ? »

Réponse de Monsieur Girod : « Il faudra alors trouver un système agricole qui n'altère pas la qualité de l'eau ».

Il souligne également que le coût de l'étude agronomique sera supporté par l'agence de l'eau et le parc des boucles de la seine et qu'il faudra garantir le portage du terrain pendant 20 ans pour prétendre aux aides

Le conseil Municipal délibère alors sur la faisabilité d'une convention d'appel à projet et accepte à l'unanimité, sa réalisation.

- Le Conseil Municipal accorde la délégation de signature à son maire pour la cession à titre gratuite d'une parcelle appartenant à Monsieur Nida pour la réalisation de l'élargissement de la rue de l'école
- Concernant l'appel d'offre portant sur les travaux d'isolation thermique de la salle des fêtes, le Conseil Municipal prend connaissance de l'analyse des offres et pense que l'entreprise AUZANNE est la mieux placée, la décision définitive sera prise le 16 Septembre après le délai légal de 15 Jours.
- La secrétaire de mairie fait lecture d'une circulaire de la préfecture appelant au volontariat pour remplir les fonctions de délégué administratif et délégué ?

Mme Lorient-Vauquelin se porte volontaire pour être déléguée administrative et M. Landrin pour être délégué ?

- La secrétaire sollicite du conseil municipal que les horaires de permanences du vendredi soir soit déplacés au jeudi soir de 16h à 19h .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux horaires qui seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2014

- Mme Lorient-Vauquelin interpelle Monsieur le Maire quant aux promesses de campagne qui ont été faites et notamment en matière de sécurité (arrêts de bus scolaires et circulation dans la commune et particulièrement à Beaulieu)

Monsieur le Maire demande à Monsieur Durand d'intégrer ces éléments aux travaux de la commission de voirie et répond qu'il n'a pas oublié et qu'il s'est déjà renseigné de la possibilité de prêt d'automates durant 6 mois dans un premier temps.

FIN DE LA SEANCE A 22H25

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 16 SEPTEMBRE A 19H30